

# Lyon Presqu'Ile

## Actualités de la Presqu'île

### La dérive financière du Musée des Confluences

La réglementation dit que le coût des ouvrages publics ne peut dépasser de plus de 50% le prix fixé initialement.

**Une courbe exponentielle** – Selon CANOL, association de défense du contribuable, celui du Musée des Confluences a été augmenté, de fil en aiguille, de 400% par rapport au budget primitif qui était de soixante-et-un millions d'euros, or aujourd'hui, le coût est de trois-cent-vingt-huit millions d'euros !

En avril 2007, un premier arrêt de chantier avait eu lieu pour des raisons conflictuelles entre l'entreprise BEC et le maître d'œuvre.

En Juillet 2008, un deuxième arrêt a obligé le Conseil Général à chercher par appel d'offre, un nouveau constructeur. Il a fallu attendre mars 2010 pour que Vinci accepte de reprendre le chantier, moyennant une enveloppe de 295 millions d'euros. « Les avenants et les marchés complémentaires ont été nombreux, et le contrôle du préfet relativement léger ! » indique le président Michel Vergnaud. Les honoraires de ceux qui n'ont pas respecté le contrat ont été augmentés régulièrement, et les conseillers généraux incomplètement informés !

Suite aux déboires et changement de constructeur, les coûts ont augmentés de façon prodigieuse, mais Michel Mercier s'est bien gardé de le dire !

Canol qui n'a jamais pu obtenir l'ensemble des contrats et marchés qu'il a demandés au Conseil Général, considère qu'il y a eu infraction à la loi, et au code des marchés publics.

Les contribuables n'ont jamais été consultés sur l'opportunité de cette opération, mais les impôts ont sensiblement augmentés ! Bref, un scandale que nul ne peut se permettre hormis les collectivités publiques !



[9 décembre 2014](#)